

**REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Lundi 18 décembre 2023 à 20h00 – salle du Conseil municipal  
Convocation du 12 décembre 2023

**Présents :** Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Nadine BOUILLON, Isabelle GRAMMARE, Estelle LECANU, Frédéric CORGIER, Jean-Pierre GOUDARD, Lionel GUIARD, Aurélien DELHOMME;

**Excusée :** Stéphanie APPERCEL-CONVERT (pouvoir à Pascale JOMARD), Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER ;

**Absents :** Eric BOUHANA, Ludivine CHAUMERON.

**Désignation du secrétaire de séance**

Frédéric CORGIER est désigné secrétaire de séance

**PROCES-VERBAL – séance du 26 novembre 2023**

Modification demandée par Lionel GUIARD pour le bail du commerce l'Entre potes : suppression de la mention « ci-joint ».

Le Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2023 sera publié dans les prochains jours.

Le bail peut être consulté par les membres du Conseil Municipal mais n'est pas affiché avec le procès-verbal.

**DELIBERATIONS**

**1 - Attribution des lots pour la requalification de la Place des Platanes :**

Pascale Jomard explique que les plis déposés ont été analysés par notre Maître d'œuvre, certaines offres ont fait l'objet de négociations et de demandes de précisions. Les notations ont été les suivantes, sachant que pour la construction de la halle, 60% de la note sont attribués au prix, 40% aux considérations techniques, et l'inverse pour le lot 1, 40% pour le prix, 60% pour les aspects techniques. Tous les prix sont exprimés HT.

- Lot 1 : les sols et VRD : 1 - Mongoin-Lardet (Chambost-Allières) avec une note globale de 86.43/100, coût : 232 482€, (2<sup>ième</sup> : Entreprise Maurice Thivent SAS avec une note globale de 84.50/100)
- Lot 2 : gros œuvre pour le bâtiment : 1 - SAS Entreprise Lavieille (Ternand) avec une note globale de 89.00/100, coût : 48 519€, (2<sup>ième</sup> : Philibert SAS (Cours-la-Ville) avec une note globale de 82.00/100)
- Lot 3 : charpente pour le bâtiment : 1 - Charpente Habitat Bois (Poule les Echarmeaux) avec une note globale de 92.00/100, coût : 84 956€ (2<sup>ième</sup> : Entreprise Vaganay (Solaize) avec une note globale de 87.00/100)
- Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures, aménagement intérieur :1 - Menuiserie du Beaujolais Vert (Cublize) avec une note globale de 86.43/100, coût : 11 434€, (2<sup>ième</sup> : C-bois menuiserie (Jassans – 01) avec une note globale de 87.00/100)

- Lot 5 : Serrurerie (bâtiment) : 1 - Menuiserie du Beaujolais Vert (Cublize) avec une note globale de 90.00/100, coût : 23 195€ (2<sup>ième</sup> : ASMT (Lamure-sur-Azergues) avec une note globale de 81.18/100)
- Lot 6 : Carrelage (intérieur pour le bâtiment) : 1 - Faure Carrelage (Claveisolles) avec une note globale de 83.00/100, coût : 5 990€, (2<sup>ième</sup> : Maçonnerie Michelland (Amplepuis) avec une note globale de 81.38/100)
- Lot 7 : Plomberie – sanitaires (bâtiment) : Azedtherm (Lamure-sur-Azergues) avec une note globale de 72.00/100, coût : 7 645€ (seule offre)
- Lot 8 : Electricité du bâtiment : 1 - Mavlec-Palluault (Lamure-sur-Azergues) avec une note globale de 93.92/100, coût : 10 878€, (2<sup>ième</sup> : Rocharm (Cours-la-Ville) avec une note globale de 93/100)

Le coût global tel que décrit est de 425 100€ HT, auxquels s'ajoutent environ 42 000€ pour le maître d'œuvre, soit environ 467 000 € - environ 5% en-dessous du budget prévisionnel.

Lionel Guisard et Jean-Pierre Goudard expliquent avoir eu un problème avec l'entreprise Rocharm lors d'un précédent appel d'offre et avoir dû relancer la procédure. Pour le projet de la place, cette entreprise, bien que moins chère de 300€, a répondu en proposant une gamme de luminaires différente de celle préconisée dans l'appel d'offres.

Pascale Jomard propose que le Conseil accepte le classement effectué par le Maître d'œuvre et notifie rapidement les entreprises afin de démarrer les travaux fin janvier début février.

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

La réception des travaux hors plantations est prévue fin juillet, les plantations en octobre/novembre.

## **2 - Modification des tarifs communaux**

- **Salles communales**

Estelle Lecanu fait une proposition de tarifs relatifs aux salles communales, incluant une légère augmentation, due à l'augmentation du chauffage et de l'électricité. Un tableau récapitulatif est mis à disposition.

- **Utilisation spécifique de la salle de l'étoile** pour les stages de cirque à destination des enfants, par l'association CANTO CRIOLLO en juillet : tarif exceptionnel de 210€ la semaine
- **Cimetière** : aucune augmentation relative au tarif des concessions
- **Droits de place marché et forains pour les classes** : aucune augmentation

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Pascale Jomard attire l'attention du Conseil sur le fait que des forains n'ont pas réglé leur droit de place lors de la fête des classes en avril 2023 et demande une plus grande vigilance pour 2024.

## **3 - Dissolution du SRDC (Câble)**

Pascale Jomard explique que suite à l'arrêt des prestations EPARI relatives à l'utilisation du câble, nous devons prendre une délibération afin d'accepter la dissolution du Syndicat qui était en charge de l'organisation de ces prestations.

*Proposition adoptée à l'unanimité*

## Droits de préemption

Un bien est soumis au droit de préemption de la commune : une maison d'habitation située route de Thizy.

La commune ne préempte pas.

## Commissions communales & Informations diverses

### Projet Place des platanes

Pascale Jomard informe le Conseil de l'attribution d'une subvention de 48 000€ de la part de l'Agence de l'eau. Cette subvention est calculée par rapport aux efforts fournis en termes de désimperméabilisation, de gestion des eaux de pluie (séparation du réseau unitaire).

### Retenue collinaire : projet d'aménagement du GAEC Girin

Pascale Jomard expose un bref historique du projet et explique les raisons du refus.

Le GAEC Girin a déposé en milieu d'année un projet d'aménagement d'une retenue collinaire, en sommet de colline, au-dessus de leur exploitation agricole. Ce projet fait suite au projet précédent, refusé en 2017.

Malgré plusieurs discussions indiquant au GAEC les différentes lois et articles du PLU qui s'appliquent à un tel projet et à leur parcelle, ce projet n'a pas été présenté avec une étude d'intégration paysagère, respectant le code de l'urbanisme et le PLU de la commune.

La DDT, service de l'état a donné un avis favorable, sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

La commune a donné un avis défavorable pour les raisons suivantes, toutes basées sur le code de l'urbanisme ou le règlement du PLU :

- la conformité de l'urbanisme aux règles de l'environnement : le projet ne respecte pas ces règles car il modifie significativement l'environnement du site
- L'intégration de la construction aux paysages naturels environnants : aucune étude d'intégration ne figure dans le dossier du permis d'aménager
- L'adaptation des constructions aux formes du relief en modifiant ce relief le moins possible - une construction en haut de crête, face au village, de 230 mètres linéaires sur 6m de haut et 5 m de profondeur ne permettent pas cette adaptation
- Les risques pour les habitations situées en contrebas, en cas de glissement de terrain ou de rupture de la digue – plus de 20 000m<sup>3</sup> peuvent faire pas mal de dégâts.

L'arrêté de refus a été donné en mains propres à Monsieur Pascal Girin, en expliquant bien les raisons de ce refus. Monsieur Girin a répondu vouloir faire appel de cette décision auprès des tribunaux compétents.

### **Feu d'artifice du 13 juillet**

Pascale Jomard fait part au Conseil du devis reçu pour un feu d'artifice le 13 juillet : pour un spectacle d'environ 12 minutes, le coût est de 4 210 € TTC.

La participation du comité des fêtes s'élève à 1 500€

L'ensemble du Conseil souhaite que ce devis soit signé.

### **Modification des conventions avec les bailleurs sociaux**

La loi a modifié les conditions d'attribution des logements par les bailleurs sociaux. Jusqu'à présent elles s'effectuaient basées sur une gestion de stock, dorénavant elles s'effectueront basées sur une gestion de flux. Il convient donc de modifier les conventions qui lient les bailleurs sociaux et les communes.

L'ensemble du conseil donne son accord pour que le maire signe ces nouvelles conventions.

### **Colis de Noël à l'EHPAD**

Comme chaque année, les résidents de l'EHPAD, originaires de Grandris auront un colis de Noël. La distribution est prévue avant Noël. Nadine et Clotilde se chargeront de distribuer les 16 colis de cette fin d'année.

### **Bâtiments**

Une réunion de cette commission est à programmer. Dans les urgences, les portes du boulodrome sont endommagées : des devis sont demandés pour les réparer.

La séance est levée à 21h50.

